

Carte d'identité

Ville de Janzé

Les demandes de carte nationale d'identité se font **uniquement sur rendez-vous**.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à conditions qu'elle soit équipée d'un dispositif d'enregistrement.

[Consulter la liste des mairies équipées en Ille-et-Vilaine](#)

Pour information, les CNI délivrées à des majeurs **entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 ont automatiquement une validité supplémentaire de 5 ans. Vous pouvez faire une demande de renouvellement anticipé** en cas de :

- changement de domicile
- changement d'état civil
- détérioration du titre
- voyage dans un pays acceptant la CNI, sauf si le demandeur est titulaire d'un passeport en cours de validité. Dans ce cas, un justificatif de voyage sera exigé.

Votre démarche

Où s'adresser ?

Service accueil

Place de l'Hôtel de Ville

02 99 47 00 54

[Nous contacter](#)

rgba(255,255,255,1)

Horaires

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi

9h-12h

14h-17h

Mardi

9h-12h / 15h-17h

Samedi

9h-12h

rgba(255,255,255,1)

[Prendre rendez-vous](#)

rgba(255,255,255,1)

[Prendre rendez-vous](#)

rgba(255,255,255,1)